



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

16 mai 2022 à 20h00

Présidence : Mme Annelise Graber

Ordre du jour modifié

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° 2022-01 relatif à un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment « Les Placettes ».
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : François Allaz, Nathalie Hélias et Nicolas Tzaut*
5. Préavis N° 2022-02 relatif à la demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de commune.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Samuel Longchamp, Yvan Panchaud et Aurore Zürcher*
6. Préavis N° 2022-03 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées Nord (sous-toiture), Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires de la salle polyvalente.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Nicolas Artibani, Joëlle Cossetto Chapuis et Alexandre Vulliamy*
7. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
8. Postulat relatif à un plan climat communal.
9. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

Salue la Municipalité in corpore, M. Nicolas Salis, Boursier et Secrétaire municipal ainsi que le public.

Appel

10 Excusés : Joëlle Cossetto Chapuis, Nicolas Fontaine, Patrick Oyon, Cédric Panchaud et Frédéric Riva.

Absente : Virginie Pellaz

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Madame la Présidente

Présente une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point « Postulat relatif à un plan climat communal ».

20 **Vote**

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstentions : 2

La modification de l'ordre du jour telle que présentée est acceptée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.

Vote

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstention : 1

30 **Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 tel que présenté est accepté.**

2. Communications du bureau du Conseil Communal.

Madame la Présidente

Explique s'être trompée dans ses communications de la séance du 11 octobre 2021 : Il n'y a pas besoin de modifier le règlement du Conseil pour convoquer les membres par voie électronique selon l'art. 25. Un formulaire à rendre lors de la séance du 20 juin 2022 sera joint au prochain courrier afin que les personnes intéressées puissent donner leur accord. Ce changement sera appliqué à partir de la première séance de la 2^e année de cette législature.

Informe être toujours à la recherche d'une personne pour écrire un petit article sur le déroulement de la séance du Conseil dans le journal « L'Echo du Gros-de-Vaud ».

40 Explique que la visite de la scierie Zahnd et Enerbois à Rueyres du 7 mai 2022 était une sortie du Conseil très instructive.

Annonce que le traditionnel souper annuel du Conseil aura lieu après la séance du 20 juin 2022, au restaurant Li Garden. Par conséquent, la séance commencera à 19h00. Les personnes ne pouvant pas y participer, végétariennes ou qui ont des allergies sont priées de l'annoncer au Bureau.

Monsieur Georges Longchamp

Indique qu'il souhaite continuer à recevoir uniquement les comptes et le budget au format papier.

Madame la Présidente

Précise que les membres du Conseil peuvent choisir le format papier ou électronique mais pas les deux.

50 **3. Communications de la Municipalité.**

Monsieur le Syndic

Explique que les travaux de la RC 501 seront très probablement terminés à fin juillet, la pose du tapis final pourrait encore intervenir cette année.

Annonce qu'après avoir mis au concours le poste de Boursier laissé vacant par le changement de poste de M. Salis, plusieurs candidatures fortes intéressantes ont été reçues. Le choix s'est porté sur Mme Isabelle Lavenex. Elle est actuellement Boursière dans la commune de Arnex-sur-Orbe et entrera en fonction le 30 mai 2022. Elle sera présentée au prochain Conseil du mois de juin.

60 Annonce que les adjudications pour une grande partie des travaux de transformation du Battoir ont été réalisées et les travaux qui ont déjà commencé vont pouvoir se poursuivre. Les prix des travaux adjugés sont légèrement inférieurs aux sommes budgétisées et ceci malgré la situation tendue sur les matières premières.

Rappelle que la Municipalité a décidé de mettre à disposition de réfugiés de la guerre en Ukraine un appartement vacant dans le bâtiment des Placettes, avant la réfection totale de celui-ci. Grâce à une magnifique générosité de la population cet appartement est maintenant prêt à recevoir ses occupants. La Municipalité est en contact avec l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) qui s'occupe de placer ces personnes.

Monsieur Gérald Stettler

70 Annonce que conformément à ce qui avait été budgété, les travaux de rénovation de la piste de pétanque, située au terrain de sport, ont été effectués par l'entreprise Maillard Constructions SA de Bercher fin mars - début avril. Les poutres et le fond du terrain ont été changés. La déclivité des pistes a été corrigée. Tout est par conséquent prêt pour une belle saison de pétanque pour tous les utilisateurs.

Informe que sur ordre de l'ingénieur forestier, la commune, par l'intermédiaire de l'entreprise Ernest Tzaut & Fils SA, a évacué le tas de cailloux et autres déchets qui se trouvaient en zone forestière à l'arrière du parking du refuge. En collaboration avec le garde forestier, des obstacles sont mis en place afin de décourager ce genre de dépôts à l'avenir.

Madame Carine Delpierre

Annonce que la commune de Bottens fait désormais partie des membres de la ludothèque d'Echallens.

Monsieur Christian Jaquier

80 Explique que les billes de bois du refuge ainsi que l'abri broche ont été lavés. Montre des photos pour expliquer que le bois ne peut pas respirer et qu'il y a des moisissures. Un rendez-vous est prévu avec le fustier afin de déterminer les actions à entreprendre.

Annonce que le défibrillateur est en place et que des panneaux indiquant sa présence ont été installés. 19 personnes ont suivi la formation d'initiation au massage cardiaque proposée par la commune.

Explique que conformément à ce qui avait été budgété, un nouvel écran est disponible à la salle polyvalente. Il sera mis à disposition lors des locations mais monté et démonté par la commune.

Madame Patricia Riva

90 Indique que des toilettes portables ont été installées provisoirement par les Transports publics lausannois (TL) à l'arrêt de bus. Elles seront enlevées lorsque le bus reprendra sa course habituelle à l'ouverture de la RC 501.

Annonce que la Municipalité a pris officiellement le contrôle de la page Facebook "Bottens". Remercie son créateur qui a anticipé sa création il y a des années. Explique que pour l'instant la commune publie très peu et doit y penser au même titre que la communication sur le site internet.

100 Explique qu'il y a un gros problème de remontée de boues à la STEP. De ce fait, les boues passent dans tous les bassins et c'est un peu une catastrophe écologique. L'ingénieur conseil a fait un devis d'environ CHF 5'000.- pour vider le décanteur primaire (le premier bassin=digesteur). En vidant le réservoir ils pourront contrôler si la structure est encore bonne, si le tuyau qui aspire est corrodé et présente des fuites ou s'il y a une trop grande accumulation de gravier et de sable au fond du bassin. Si c'est le cas, la digestion ne se fait plus et l'équilibre est rompu. By-passer le décanteur primaire est source de pollution qu'il faut annoncer à la Direction générale de l'environnement (DGE) car ce n'est pas anodin. Ce travail devrait être fait en 1 jour. Il faudra voir ensuite quelles sont les réparations nécessaires et les coûts.

Explique que les travaux ont repris au niveau des Placettes 2, face à l'église. La PPE s'inonde depuis que les travaux ont été faits à la place de l'Église. Ces travaux devraient résoudre le problème. Les pavés de la place de l'église doivent aussi être rescellés. Cette fois-ci le planning devrait être tenu de la part de FFA SA. Il y a quelques semaines la commune a mandaté Liaudet Pial SA pour qu'un contrôle complet de tous les nouveaux collecteurs soit effectué. Ces visites ont mis à jour des défauts. Le bureau Courdesse a émis une liste de tout ce qu'il reste à faire et corriger. L'entreprise FFA SA s'est engagée à corriger chaque point début septembre avant la pose du tapis final.

110 Rappelle que beaucoup de projets figurants au plan d'investissement concernent les routes : réfection de la route de Thierrens en 2022, transformation de l'arrêt de bus et réfection de la route de Lausanne en 2023, réfection de la Louye en 2024. En dézoomant et en ajoutant les travaux de transformation du Battoir, tous ces projets sont liés de par leur localisation et dans le timing. Explique que la Municipalité se concentre encore sur les travaux des Placettes mais n'a pas du tout oublié le reste. Elle souhaite profiter de bons prix en goudronnant en même temps que la RC 501. Il y a aussi le fait que le canton doit remettre en état l'arrêt de bus et qu'elle souhaite en profiter pour le mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Une réflexion est aussi faite pour lier l'accès au Battoir et la sortie par le chemin de la Louye. A cela s'ajoute le projet de rénovation de collecteurs de drains. Le rapport est en ce moment au canton. En fonction de ce que le canton décidera, nous devrions pouvoir bénéficier de subventions pour la suite des travaux comme la réfection des collecteurs du chemin de la Louye.

120

Monsieur François Allaz

Demande comment ont été mis au concours les deux postes et combien il y a eu de postulations.

Monsieur le Syndic

Indique qu'il y a eu une annonce pour le poste de Secrétaire municipal affichée au pilier public et qu'il y a eu une seule postulation. Pour le poste de Boursier, il y a eu une annonce dans le journal et une quinzaine de postulations.

Monsieur Hervé Pittet

130 Demande si c'est les pavés vers le banc de la place de l'Église qui vont être rescellés et si on ne peut pas mettre du ciment.

Madame Patricia Riva

Répond que les pavés de la place de l'Église ne sont pas cimentés pour que la place soit perméable et que l'eau passe à travers le terrain afin d'arroser les arbres. Certains pavés se sont descellés durant l'hiver.

Monsieur Hervé Pittet

Indique qu'il comprend le côté écologique de ne pas cimenter mais se demande si cela ne serait pas plus simple pour l'entretien et le désherbage.

Madame Patricia Riva

140 Répond que la Municipalité a eu cette réflexion mais que c'est la meilleure solution pour garder plus longtemps les arbres avec la pénurie de pluie.

4. Préavis N° 2022-01 relatif à un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment « Les Placettes ».

Monsieur François Allaz

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Michel Allaz

150 Demande à la Municipalité de faire part de ses intentions concernant ce bâtiment.

Monsieur Gérard Stettler

Explique que la Municipalité n'a pas d'intention particulière si ce n'est de redonner un peu d'éclat à l'extérieur de ce bâtiment.

Monsieur David Bailly

Dépose l'amendement de la Commission des finances :

3. D'amortir ce montant sur l'année en cours.

Monsieur Michel Allaz

160 Demande si la salle de musique ne pourrait pas être aménagée afin d'être mise à disposition des sociétés ou des commissions du Conseil pour leurs séances. Trouve que la salle du Conseil n'est pas agréable lorsqu'il y a des entrainements de sport à la salle polyvalente.

Monsieur Gérard Stettler

Répond que l'idée est d'introduire cette salle dans le projet afin qu'elle puisse profiter aux sociétés locales.

Apporte un complément d'information : l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) sera locataire de l'appartement mis à disposition des réfugiés ukrainiens. Il n'y aura pas de perte de loyer.

Monsieur François Zürcher

Déclare qu'il soutient l'amendement de la Commission des finances vu les faibles montants en jeu.

Vote sur l'amendement de la Commission des finances au préavis N° 2022-01

- Oui : 35
- Non : 0
- Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement tel que présenté.

Vote sur le préavis N° 2022-01

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-01 tel qu'amendé :

1. D'engager une dépense d'investissement de CHF 9'000.-.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes.
- 180 3. D'amortir ce montant sur l'année en cours.
4. D'amortir ce montant sur le compte de fonctionnement 3532.330, en cas de refus du projet.

5. Préavis N° 2022-02 relatif à la demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de commune.

Madame Aurore Zürcher

Lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Michel Allaz

- 190 Demande quelle réfection de l'isolation est prévue et si les façades vont être isolées.

Monsieur le Syndic

Répond que la toiture sera isolée de manière traditionnelle, depuis l'intérieur. Les façades seront assainies puis crépies avec un crépi possédant un petit facteur d'isolation.

Vote sur le préavis N° 2022-02

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstentions : 2

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-02 tel que présenté :

- 200
1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune.
 2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 354'900.-.
 3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire.
 4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3520.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet.

6. Préavis N° 2022-03 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées Nord (sous-toiture), Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires de la salle polyvalente.

210 *Monsieur Nicolas Artibani*

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Frédéric Delacrausaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Christian Jaquier

Indique avoir demandé plusieurs offres et que la moins chère reste celle de l'entreprise Chies Lopes Sàrl sur laquelle le préavis est basé. La dernière offre reçue était valable une semaine. En ce moment, les prix de l'aluminium et du verre fluctuent de semaine en semaine. +10% en 3 semaines.

Monsieur Sébastien Bailly

220 Demande si CHF 120'000.- suffisent pour couvrir les travaux ou s'il faut présenter un amendement afin d'éviter les mauvaises surprises.

Monsieur Christian Jaquier

Répond qu'il y a encore une marge et si le montant devait être supérieur, cela sera communiqué à qui de droit au moment venu.

Monsieur Michel Allaz

Demande s'il est prévu de poser un rideau sur la fenêtre Est-Sud pour couper les rayons du soleil.

Monsieur Christian Jaquier

Répond que non. Explique qu'il y a eu un essai et que le rideau était arraché au bout d'une semaine. Il faut trouver une autre solution, soit par l'extérieur, soit coller un plastique qui renvoie les UV mais pour le moment, rien n'est prévu.

230 Vote sur le préavis N° 2022-03

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-03 tel que présenté :

1. D'approuver les travaux de réfection des parois et fenêtres de la salle polyvalente.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 120'00.-.
3. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, a défaut de recourir a un emprunt bancaire.
- 240 4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3540.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet.

7. Rapports des délégués aux associations intercommunales

Madame la Présidente

Explique que lors de la séance du 6 décembre 2021, il n'était pas possible pour tous les délégués des diverses associations intercommunales de rédiger un rapport. Entretemps, M. David Bally, délégué à l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) a rédigé un rapport. Indique que les délégués à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE) ont eu une assemblée il y a une semaine.

Monsieur Sébastien Bailly

- 250 Explique qu'il a constaté que les choses s'améliorent pour l'EFAJE puisqu'il a bien reçu la convocation à l'assemblée générale du 5 mai 2022. Indique que les comptes 2021 ont été refusés suite à une différence dans des comptes d'exploitation au niveau des charges du personnel de CHF 651'856.-. Une nouvelle assemblée est convoquée pour le 30 juin 2022.

8. Postulat relatif à un plan climat communal

Madame la Présidente

Donne lecture du postulat de M. Jean-François Métraux :

- 260 « J'invite la Municipalité de Bottens à étudier l'opportunité d'établir un plan climat communal pour ces prochaines années et d'examiner si ce plan ne pourrait pas être accompagné d'une commission de membres du conseil, voire d'une commission élargie à des personnes de Bottens, hors du Conseil, qui ont de l'intérêt et des compétences en la matière ».

Monsieur Jean-François Métraux

Développe le postulat avec une présentation à l'écran. Précise que des appuis sont prévus pour les communes par le Département des institutions et du territoire (DIT). Présente le Plan énergie et climat communal (PECC) et le catalogue de fiches d'actions.

Madame la Présidente

Rappelle les règles d'un postulat.

Monsieur le Syndic

270 Explique que la commune a reçu des documents de la part de La conseillère d'Etat Christelle Luisier. Demande un délai plus long que la prochaine séance pour pouvoir rendre un rapport.

Madame la Présidente

Rappelle que la Municipalité peut rendre son rapport d'ici la fin de l'année selon le règlement du Conseil.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande si l'objet du postulat est l'étude de l'établissement d'un plan climat communal et la constitution d'une commission composée de membres du conseil ou de personnes de Bottens pour soutenir la Municipalité dans ce travail.

Monsieur Jean-François Métraux

280 Répond que sa demande concerne un plan climat et au conditionnel « si ce plan ne pourrait pas être accompagné d'une commission de membres du conseil, voire d'une commission élargie à des personnes extérieures ». C'est à l'examen de la Municipalité.

Monsieur Michel Panchaud

Demande ce qu'il adviendra d'Agenda 21 et propose de l'arrêter en cas de création d'une commission.

Madame la Présidente

Propose à M. Panchaud de revenir avec cette question au point 9 de l'ordre du jour « propositions individuelles et divers » pour ne pas dévier du postulat présenté par M. Métraux.

Monsieur Michel Allaz

290 Fait remarquer que le postulat tel que présenté ne demande pas à la Municipalité de présenter un plan climat dans son rapport mais qu'elle dise si elle juge opportun d'élaborer un plan climat pour notre commune. Pense que d'ici la séance de juin, la Municipalité devrait pourvoir se positionner.

Monsieur Gérard Stettler

Répond qu'il faut comprendre ce que cela représente en terme administratif. Bottens est une petite commune avec peu de moyens.

Monsieur François Zürcher

Explique que cela dépend du contenu que la Municipalité souhaite donner. Sans établir le plan climat elle pourrait donner quelques pistes et à cet égard, l'art. 62 du règlement du Conseil communal lui donne tout à fait cette possibilité. Elle a jusqu'à une année pour y répondre.

Monsieur le Syndic

300 Ajoute que la Municipalité ne va pas faire le plan climat mais prendre position avec des arguments.

Vote sur le postulat de M. Métraux

- Oui : 34
- Non : 0
- Abstentions : 4

Le Conseil communal de Bottens décide de renvoyer le postulat de M. Métraux à la Municipalité.

9. Propositions individuelles et divers.

Monsieur Sébastien Bailly

310 Explique que dernièrement, un miroir a été installé à l'angle du chemin de la Maréchaussée et En Rebaton. Se réjouit de cette installation, toutefois, doit avouer avoir été quelque peu surpris pour ne pas dire désabusé en observant de plus près la manière et l'angle avec lequel ce miroir a été posé. Force est de constater qu'il ne profite qu'à une seule sortie de cour. Il a découvert la directive 05/17 de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et à l'analyse de la situation, a plusieurs questions :

1. De qui a émané la demande pour la pose de ce miroir?
2. Quelle a été la réflexion préalable pour l'installation ?
3. Qui a financé la pose de ce miroir et par conséquent en assume l'entretien et le remplacement en cas de nécessité (point 3 directive 05/17) ?
4. Si le financement est public à combien se chiffre-t-il ?
- 320 5. Dans quelle mesure aurait-il été possible d'appliquer l'art. 8 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou) lors des travaux qui ont entraîné le remplacement de la haie par une palissade sur la parcelle 616 ?
6. Est-ce que la distance de gabarits entre le miroir et le bord de la chaussée de 30 cm comme stipulé au point 3 de la directive 05/17 est bien respectée?
7. Est-ce que l'autorisation du propriétaire du bien-fonds sur lequel le miroir est implanté a bien été requise ?
8. L'implantation a-t-elle bien fait l'objet d'une demande auprès de la DGMR ?

330 Tient à préciser qu'il voit d'un très bon œil tout ce qui peut améliorer la circulation routière et que ses questions vont uniquement dans le sens de comprendre la procédure et en aucun cas de remettre en question cette installation ainsi que les instigateurs de la démarche.

Dépose son intervention via une question écrite et la remet à la Municipalité et à la secrétaire du Conseil communal.

Monsieur le Syndic

Indique que le miroir est pour lui et que les réponses seront apportées lors de la prochaine séance.

Madame Céline Moret

Explique qu'elle s'est posé un peu les mêmes questions que M. Bailly :

1. À qui la demande a été adressée ?
2. Qui a fait la demande ?
3. Qui prend en charge les frais ?

340

Indique que pendant plusieurs années les habitants de En Rebaton avaient fait une demande pour mettre un miroir contre la route pour voir la haie car il n'y a aucune visibilité. Se demande si cela ne serait pas utile de revenir avec cette demande auprès de la Municipalité qui avait toujours répondu négativement.

Monsieur Gérard Stettler

Répond à la place de Monsieur Laurent Imoberdorf, Syndic puisqu'il est directement concerné. Explique que la demande est parvenue à la Municipalité début 2021 et que s'agissant du réseau routier communal, c'était à la Municipalité de statuer. La Municipalité moins le Syndic, qui a eu la délicatesse de ne pas se prononcer, a accepté la demande en mars 2022.

350 *Monsieur Lucien Ecoffey*

Demande à ce que les réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion, relatives au rapport de gestion 2020, soient publiées sur le site internet de la commune.

Monsieur le Syndic

Répond à Mme Moret qu'il ne faut pas hésiter à refaire les demandes. S'il s'agit de miroirs pour la collectivité, ils seront pris en charge par la collectivité.

Monsieur Christian Noverraz

Répond à M. Ecoffey que la commission de gestion attend toujours les réponses de la Municipalité.

Monsieur Adrien Grisendi

Demande si une réfection de la route menant de la route de Froideville au refuge est prévue.

360 *Madame Patricia Riva*

Répond qu'il n'y a rien de prévu mais que la Municipalité en prend note.

Monsieur François Zürcher

Explique qu'il y a plusieurs années, la Municipalité avait mis en séparatif En Rebaton. Le bureau Courdesse avait demandé des procurations à tous les propriétaires concernés pour des servitudes de canalisations. Demande si cet acte a été passé et si les servitudes ont été inscrites au registre foncier.

Madame Céline Moret

Demande à M. Imoberdorf si la demande ferait l'objet d'un préavis si elle concerne la collectivité.

Monsieur le Syndic

370 Répond que si la demande pour la sécurité publique est à la charge de la commune elle peut faire l'objet d'un préavis ou être portée au budget de l'année suivante.

Madame Céline Moret

Demande si le miroir qui a été posé à l'angle du chemin de la Maréchaussée et En Rebaton est sur le domaine public.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il est sur le domaine public et que c'est pour cette raison qu'il y a eu une demande faite à la Municipalité. Précise qu'il a installé ce miroir à ses frais étant donné qu'il ne sert pas à la collectivité.

Monsieur David Bailly

380

Explique que lors de la séance de présentation des travaux de la RC 501 avec la DGMR ceux-ci n'avaient pas complètement fermé la porte à la demande d'allouer une enveloppe à Bottens pour la réfection de quelque chose. Demande si on ne pourrait pas profiter de refaire les bords du chemin de l'Arzillier, qui a pris un sacré coup durant ces deux dernières années, pendant que la DGMR est dans la région.

Monsieur le Syndic

Répond que la DGMR n'était pas entrée en matière pour le chemin de l'Arzillier mais qu'il va leur en parler lors de la reconnaissance des dégâts causés sur les routes.

Monsieur le Syndic

Répond à M. Zürcher que la Municipalité va relancer le notaire concernant les servitudes.

Madame la Présidente

Rappelle les prochaines manifestations au village :

390

21 mai : Fournée au Four à pain par les boulangers sympas

26 mai : Thé vente de la paroisse de la Haute-Menthue

11 juin : Festi'Parc

La séance est levée à 21h49.

Au nom du bureau du Conseil communal

400

La Présidente

Annemise Gräber



La secrétaire

Audrey Kalbfuss